

## **Compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Madame Betty COËLLE, Maire, en date du 10 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie.

**Présents** : Mme Betty COËLLE, M. Yves CHERON, Mme Sylvie MASTINI, Mme Céline NACCI, M. Guillaume GAST, M. Philippe COLIN, Mme Stéphanie POIS, M. Thierry CRESSAUT, M. Patrice FALCOZ et Mme Josiane BLAUBLOMME.

**Pouvoir(s)** : Mme Dominique POLTEAU-GOMEZ à Mme Sylvie MASTINI.

**Absents(s)** : M. Éric LAUBÉ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Delphine RENAUD et Mme Nathalie NAHARRO.

**Secrétaire de séance** : M. Yves CHERON

### **1 - Désignation du secrétaire de séance.**

Mme le maire demande à l'assemblée qui souhaite être secrétaire de séance, M. Yves CHERON se propose.

Nombre de votants : 11. M. Yves CHERON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2025.**

Après lecture du compte rendu du 10 juin 2025 et aucune remarque n'étant faite, Madame le maire fait procéder au vote.

Nombre de votants : 11, Vote à l'unanimité.

### **3 - Devis de réfection église et demande de dérogation au Conseil Départemental.**

Mme le maire indique au conseil municipal que le conseil départemental ne donnera pas de subvention pour les travaux de l'église sur le budget 2025, mais cela sera éventuellement possible sur le budget 2026.

La DETR a été accepté pour ce dossier (41 437.59 €) et les travaux doivent commencer en 2026 sous peine de perdre l'aide de l'Etat.

Mme le maire propose de demander une dérogation au conseil départemental et de commencer les travaux pour ne pas perdre la DETR

Le devis actualisé est d'un montant de 97 001.77 € HT (construction d'un contrefort et refaire une partie de ravalement a la chaux côté OUEST).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis proposé, de sollicité une dérogation auprès du conseil départemental, de ne pas sollicité l'architecte pour le suivie des travaux.

Nombre de votants : 11, Vote à l'unanimité

#### **4 - Fixation du prix de l'assainissement collectif 2025 et 2026 pour performance des systèmes d'assainissement collectif**

Mme le maire indique que l'agence de l'eau à modifier profondément sont mode de calcul de la redevance assainissement collectif et son mode de paiement. Actuellement la redevance est payée par le consommateur. Dans la nouvelle mouture la commune peut choisir de payer ou de faire payer le consommateur.

Le montant de la redevance est de 0.0267€/ M3 pour 2025 et 0.267€/M3 pour 2026.

Nombre de votants : 11. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 0,356 € /m<sup>3</sup> x 0,75 = 0,267 €/m<sup>3</sup>, la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour 2025 le supplément reste à la charge de la commune ;
- De fixer à 1,8661 € HT/m<sup>3</sup> la part communale de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **5 - Devis travaux renforcement des berges de la Launette**

Madame le maire indique la nécessité d'effectuer des travaux de protection du pont situé sur la Launette au niveau du chemin qui relie la route d'EVE et route d'OTHIS. Les travaux consistent a protéger la tête de pont sur 10 mètres, la sortie du pont sur 5 mètres à l'aide d'enrochement et un garde-corps coté amont pour faciliter les interventions dans la rivière sur les embâcles.

Deux devis ont été reçus :

- Jacob TP 69 350€ HT
- Dacunha 23 146€ HT

Nombre de votants : 11. Le devis de l'entreprise Dacunha est retenu à l'unanimité.

## **6 – Ruissèlement – Etude URBANAE et poursuite de la procédure.**

La société URBANAE a rendu son rapport sur les moyens possibles qu'a la commune pour faire des aménagements sur terrain d'autrui dans le cadre des inondations par ruissèlement sur le secteur ouest de la commune. Il est proposé 2 options possibles :

- La servitude d'utilité public (2 ans de procédure)
- L'expropriation d'utilité public (3 ans de procédure)

Mme le maire expose les avantage et inconvénient des 2 solutions.

Nombre de votants : 11. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure pour un montant de 4960 € HT et choisira l'option au moment opportun.

## **7 - Participation financière au SIVOS de Montagny-Sainte-Félicité/Ermenonville 2024/2025.**

Mme le maire indique que le SIVOS de Montagny/Ermenonville sollicite le versement de 2490€ pour la participation aux frais du centre de loisir du mercredi pour les enfants de la commune. Soit 249 jours pour 12 enfants.

Nombre de votants : 11. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la participation financière au SIVOS de Montagny/Ermenonville pour 2024/2025. Et décide à l'unanimité de continuer à rendre ce service dans les mêmes modalités, soit 10€/jour/enfant/mercredi.

## **8 - Répartition des comptes du RPI Eve/Ver-sur-Launette 2024.**

Mme le maire présent les comptes financiers du RPI pour l'année 2024/2025.

2024	CANTINE	PERISCOLAIRE	ECOLE
DEPENSES	110 672,84	24 551,24	61 254,55
RECETTES	75 002,77	20 497,82	14 420,52
RESULTAT	- 35 670,07	- 4 053,42	- 46 834,03

Répartition

EVE %	25,22%	17,26%	25,49%
VER %	74,78%	82,74%	74,51%

EVE €	- 8 995,99	- 699,62	- 11 937,99
VER €	- 26 674,08	- 3 353,80	- 34 896,04

Nombre de votants : 11. Le conseil municipal approuve les comptes du RPI à l'unanimité et charge madame le maire d'établir la facture pour EVE et payer EVE en vertu de la convention.

Parallèlement, la commune d'Eve à fait parvenir ses comptes pour la même année. Il en ressort un déficit de 24 995,63€ dû à la commune d'Eve.

Soit 6 816,88€ pour les frais de fonctionnement école Eve et 18 178,75 € représentant les frais de la cantinière salariée de Eve.

Nombre de votants, 11. Vote à l'unanimité et autorise le maire à payer la somme due de 24 995,63€ à la commune d'Eve après réception des titres émis par la commune de Eve.

## **9 – Devis réparation lave-vaisselle/adoucisseur restaurant scolaire**

Mme le maire informe le conseil que l'adoucisseur du lave-vaisselle est hors service (20 ans) et le lave-vaisselle a des problèmes de fonctionnement.

Il est proposé de réparer le lave-vaisselle et de changer l'adoucisseur d'eau pour un montant de 3059€ HT (entreprise CVFC NORMANDIE EQUIPEMENT)

Nombre de votants, 11. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis

## **10 - Projet de location du local sis à Loisy.**

Madame le maire indique que 2 infirmières n'habitent pas la commune, recherche un local afin d'y installer leurs cabinets et pouvoir faire des visites à domicile. Elles ont visité la bibliothèque de Loisy et le local les intéresse. Mme Pois (infirmière hospitalière) répond au question technique et madame le maire précise qu'un loyer mensuel de 500€ hors charge pourrait être demandé.

Un débat animé s'installe car le local est actuellement utilisé par une association et le Relais Assistance Maternelle qui devrons déménager.

Après un vote le résultat est :

Pour la location aux infirmières	2 voix
Contre la location	3 voix
Abstention	6 voix

## **11 - Convention avec l'association Picardie Faune Sauvage.**

L'association sollicite la commune pour la signature d'une convention afin d'officialiser le partenariat qui existe entre la commune et celle-ci. Le but est de porter secours et de soigner les animaux sauvages sur notre commune afin de les réhabiliter jusqu'à les réintégrer en milieu naturel, apporter son expertise en matière de biodiversité afin de faciliter son développement et sa préservation. Proposer des présentations pédagogiques et des ateliers.

Nombre de votants : 11. Le conseil municipal adopte la convention à l'unanimité et autorise Mme le maire de la signé

#### **12 - Complément de versement subvention les Poilus de Oissery.**

L'association Les poilus de Oissery intervient sur la commune pour des chats abandonnés ou errant afin de les stériliser et éventuellement leur trouver une nouvelle maison. La subvention versée par la commune sert donc aux frais occasionner par les chats de la commune.

Un état des dépenses de 2025 est présenté au conseil et celui-ci est sollicité par un complément de versement de subvention.

Nombre de votants : 11. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser 300€.

#### **13- SMAEP – Retrait de la commune de Compans.**

La commune de compans sollicite le conseil municipal pour son retrait du syndicat d'eau potable de Dammartin En Goële.

M. CHERON précise que ladite commune est sur 2 syndicats d'eau potable et que la partie sur le SMAEP est petite.

Nombre de votants : 11. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande.

#### **14 - Evolution du Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres.**

Madame le maire indique que la communauté de commune a modifié le pacte financier pour une nouvelle répartition des richesses de la CCPV auprès de commune constituante.

Nombre de votants : 11. L'évolution du Pacte Financier Territorial de Solidarité est adopté par 7 pour, 1 contre, 3 abstentions.

#### **15 - Avenant de prolongation à la convention territoriale globale avec la CCPV et la CAF.**

Mme le maire indique qu'une convention de financement entre la CAF et la CCPV se termine en 2026 et la CAF propose de la prolonger de 1 an pour raison d'élections municipales en mars prochain afin :

- de garantir la continuité des services et des projets en cours,
- de préserver la dynamique partenariale dans l'attente de la mise en place des nouvelles équipes municipales issues des élections de 2026,
- de laisser le temps nécessaire à l'élaboration d'une nouvelle CTG, en cohérence avec les orientations politiques à venir et les besoins actualisés du territoire.

Nombre de votants : 11. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la prolongation d'un an.

#### **16 - Approbation du rapport annuel de la SPL ADTO-SAO, SE60, SMDO et rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024**

Mme le maire présent les rapports d'activité de l'ADTO-SAO, du SE60, du SMDO et rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif au conseil municipal pour information légal.

Le conseil municipal prend acte des dis rapport

#### **17 - Questions diverses**

M. Colin demande a faire réparer la serrure de l'église et demande si on pourrait faire quelque chose pour « la maison Petit ».

M. CHERON propose que la commune face effectuer une recherche d'héritiers afin de leur notifier un arrêté de péril.

Mme BLAUWBLOMME suggère de prendre attache auprès de l'EPFLO qui sont parfois confronté à ce type de problème.

Conseil municipal clos à 22h

